



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui des

COMPTES 2010

(du 06 avril 2011)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En exécution des prescriptions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2010 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après :

- Le rapport du Conseil communal au Conseil général.
- Le rapport financier avec comparaison aux comptes de l'exercice 2009 et au budget 2010.
- Le projet d'arrêté.

Rapport du Conseil communal

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

- Le *compte de fonctionnement* présente un excédent brut de charges de CHF 5'878'874.21. Ce résultat inclut des amortissements pour CHF 17'062'268.74. Ce montant comprend:
 - Des amortissements ordinaires pour CHF 12'769'513.75;
 - Des pertes sur débiteurs pour CHF 4'292'754.99.
- Ainsi, après avoir enregistré des résultats positifs en 2007 et en 2008, la crise économique fait plonger pour la deuxième année consécutive, les chiffres dans le rouge. La Ville affiche donc un excédent de charges de CHF 5'878'874.21.

Le *compte des investissements* fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 28'069'221.16 (voir annexe 5 et point 2 ci-après), ce qui correspond à 90,8% des investissements nets figurant au budget 2010 (CHF 30'908'776.00). Les dépenses 2010 comprennent pour CHF 1'138'207.50 d'investissements financés par la réserve pour mesures anticycliques. Conformément à la volonté du Conseil général, 11 crédits datant de 2009 ont fait l'objet de réallocations dont 9 figurent dans les dépenses 2010 à hauteur de CHF 1'553'421.15 (voir point 1.1.8).

- Le *compte des variations de la fortune* (voir annexe 7), qui comprend le résultat du compte de fonctionnement, le report du compte des investissements, la réalisation de terrains et les opérations de clôture, présente un excédent de dépenses CHF 5'878'874.21. La fortune au 31 décembre 2010 se monte à CHF 22'682'166.30, après couverture du résultat 2010.

Le Conseil communal constate à satisfaction que les dépenses ont bien été tenues dans les limites du budget même si la diminution des recettes fiscales démontre que 2010 est encore une année de crise.

Les impôts par habitant des trois Villes du Canton présentaient les données comparatives suivantes pour 2009:

	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Neuchâtel
	CHF	CHF	CHF
Nombre d'habitants	37'582	10'117	32'819
Valeur d'un point d'impôt par habitant	26.03	24.48	32.70
Impôt direct des personnes physiques par habitant	1'902.51	1'779.18	2'139.00
Impôts des frontaliers par habitant	258.10	652.37	48.75
Impôt des personnes morales par habitant	462.99	1'551.84	1'648.44
Revenu fiscal total par habitant	2'711.40	4'072.35	4'003.78
Coefficient 2009	70.00	68.00	62.00
Impôt sur les personnes morales en point d'impôt	17.80	63.40	50.40
Impôt sur les frontaliers en point d'impôt	9.90	26.70	1.50
Impôt à la source en point d'impôt	3.40	3.60	5.10
	101.10	161.70	119.00
Coefficient réel tous impôts confondus en CHF par habitant	2'631.10	3'957.70	3'892.10
Impôts théoriques totaux en millions de CHF	98.88	40.04	127.73
Impôts théoriques totaux pour La Chaux-de-Fonds au coefficient réel tous impôts confondus du Locle	148.74		
Gain théorique pour La Chaux-de-Fonds avec le coefficient réel total du Locle	49.86		
A déduire :			
- Déficit 2010	-5.90		
- Perte de 2/3 de la péréquation financière	-8.00		
Gain résiduel théorique	35.96		
Amélioration en point d'impôt	36.75		

Si l'impôt direct sur les personnes physiques par habitant est comparable pour les trois collectivités, il en va tout différemment du revenu fiscal total par habitant qui est largement en faveur des autres collectivités.

L'écart important qui est constaté provient des impacts suivants:

- Disparités en ce qui concerne l'impôt sur les personnes morales enregistré dans les trois Villes.
- Nombre de frontaliers comparativement beaucoup plus important au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds, ce qui implique une rétrocession plus élevée pour la Ville voisine.

Nous déduisons du tableau précédent, qu'avec des revenus proportionnellement comparables à ceux de la Ville du Locle, nous pourrions potentiellement réduire notre coefficient d'impôts sur les personnes physiques à moins de 40.

Compte tenu des informations connues du Conseil communal, les disparités se sont encore amplifiées en 2010 au vu des chiffres attendus pour les trois Villes.

La contribution à l'emploi de la région (7'000 pendulaires et 4'000 frontaliers) profite à une région plus vaste que le territoire communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il en est de même des infrastructures sportives et culturelles.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal réitère sa volonté que la Ville soit un centre urbain important de l'arc jurassien et entend mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour atteindre cet objectif.

Les baisses fiscales discutées au niveau cantonal n'ont pas été chiffrées et génèrent un niveau d'incertitude élevé pour les finances communales indépendant de la volonté du Conseil communal.

1. Compte de fonctionnement

Par rapport au budget 2010, le compte de fonctionnement 2010 présente une amélioration de CHF 947'175.79; une détérioration de CHF 3'998'187.26 est enregistrée comparativement aux comptes 2009.

Les dépenses ont été bien maîtrisées. En effet, si elles sont supérieures de CHF 9'572'800.23 au budget 2010, les deux opérations suivantes n'étaient pas prévues :

- Passage au principe d'échéance pour la charge d'aide sociale, soit une charge de CHF 9'900'000.00;
- Contribution de solidarité de CHF 1'572'201.00 versée à l'Etat.

Les recettes totales, qui sont supérieures de CHF 10'519'976.02 au budget 2010, peuvent également être considérées comme proches des prévisions puisque l'écart ci-devant inclut un montant de CHF 9'600'000.00 pour le passage de l'impôt sur les frontaliers au principe d'échéance.

1.1 Améliorations et détériorations : écarts entre les comptes 2010 et le budget 2010

1.1.1 Charges de personnel

Ces charges ont été bien maîtrisées, cette rubrique présentant une amélioration brute de CHF 16'901.97.

Le chiffre ci-dessus comprend les charges supplémentaires de CHF 803'605.40 générées par les mesures conjoncturelles qui sont financées par un prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques. Si l'on ne tient pas compte de ces dépenses, une amélioration de CHF 820'507.37 est constatée.

1.1.2 Biens – services et marchandises

Cette rubrique présente une amélioration brute de CHF 756'804.42.

Ce montant inclut des charges supplémentaires de CHF 244'883.00 financées par la réserve pour mesures anticycliques. Si l'on ne tient pas compte de ces dépenses, une amélioration de CHF 1'001'687.42 est à considérer.

1.1.3 Intérêts passifs

La haute conjoncture des années 2007 et 2008 et la vente de biens communaux (Hôpital, bâtiments du CIFOM) conjuguées à un strict contrôle des dépenses incluant une limitation des investissements ont permis de bénéficier d'une trésorerie positive jusqu'à fin 2010. La Ville a ainsi été en mesure de rembourser les emprunts échus en limitant le recours à l'emprunt pour financer ses investissements et son fonctionnement.

Si cette rubrique, qui se monte à CHF 11'244'774.11, présente un écart favorable de CHF 1'706'070.28 en comparaison des comptes 2009, la détérioration est de CHF 76'484.11 par rapport au budget 2010. Celui-ci a toutefois été établi sur la base des derniers comptes bouclés à l'époque, soit ceux de l'exercice 2008, qui représentaient un montant d'intérêts passifs de CHF 13'357'316.84.

La crise financière intervenue à fin 2008 a impliqué que les banques centrales ont injecté beaucoup de liquidités sur les marchés financiers et ont maintenu les taux de référence à des niveaux extrêmement faibles. Cette situation, qui a perduré en 2010, a également contribué au maintien des intérêts passifs aux niveaux actuels.

1.1.4 Amortissements

Cette rubrique présente une détérioration de CHF 51'278.74 qui s'explique comme suit:

	Comptes 2010 CHF	Budget 2010 CHF	Ecart budget / comptes CHF	Comptes 2009 CHF
Amortissements	11'631'306.25	13'157'070.00	-1'525'763.75	10'324'839.18
Pertes sur débiteurs	4'292'754.99	3'853'920.00	438'834.99	4'218'573.28
	15'924'061.24	17'010'990.00	-1'086'928.76	14'543'412.46
Amortissements financés par la réserve pour mesures anticycliques	1'138'207.50	-	1'138'207.50	214'491.95
Prévision de correction globale des amortissements au budget	-	-2'257'000.00	2'257'000.00	-
Amortissements	17'062'268.74	14'753'990.00	2'308'278.74	14'757'904.41

Les amortissements comprennent les éléments particuliers suivants:

- Amortissements financés par un prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques: CHF 1'138'207.50.
- L'ajustement de valeur à hauteur de CHF 681'763.20 enregistré sur des garages repris de la CPC et cédés à la société Hôtel Pierre-François SA. Cette charge est financée par le bénéfice réalisé sur la vente du terrain de l'immeuble Gare 4 à Prevoyance.ne (CHF 733'155.20).
- La concrétisation de la correction globale des amortissements prévue au budget correspondant est répartie dans les comptes des différents centres.

Les comptes 2010 étant déficitaires, il n'a pas été procédé à des amortissements complémentaires.

1.1.5 Subventions accordées

Cette rubrique présente une détérioration de CHF 10'947'529.85. Cet écart comprend notamment le passage au principe d'échéance pour l'aide sociale pour un montant de CHF 9'900'000.00 et la contribution de solidarité payée à l'Etat pour CHF 1'572'201.00 qui totalisent CHF 11'472'201.00. Compte tenu de ces éléments, l'amélioration réelle aurait été de CHF 524'671.15.

1.1.6 Impôts

Les impôts qui s'élèvent à CHF 112'384'532.53 comprennent une écriture exceptionnelle de CHF 9'600'000.00 induit par le passage au principe d'échéance pour l'impôt sur le revenu des frontaliers.

Si l'on ne tient pas compte du dernier montant ci-dessus, les recettes fiscales présentent une amélioration de CHF 2'148'132.53 comparativement au budget et une détérioration de CHF 3'948'865.03 en comparaison des comptes 2009.

Après la forte diminution survenue entre 2008 et 2009 pour les impôts payés par les personnes morales, une certaine stabilité est constatée puisque seule une baisse de CHF 73'491.60 a été enregistrée. Cette situation peut être qualifiée d'encourageante.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques totalise CHF 70'365'136.65 en 2010 contre CHF 72'299'921.25 l'année précédente, soit une diminution de CHF 1'934'784.60. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'une baisse de CHF 1'766'068.25 avait déjà été constatée entre 2008 et 2009. Les recettes comptabilisées en 2010 se situent ainsi au niveau légèrement inférieur aux chiffres de 2007 (CHF 70'736'148.55). Il y a lieu de rappeler que les bases de taxation ont fait l'objet d'adaptations au plan cantonal.

1.1.7 Revenu de biens

Si cette rubrique présente une amélioration de CHF 155'644.59, elle comprend une détérioration d'un montant de CHF 1'140'000.00, qui devait être versé par Viteos mais qui, pour des motifs techniques, n'a pas encore été réglé.

1.1.8 Prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques

Le budget 2010 prévoyait un prélèvement à la réserve de CHF 1'050'000.00 alors que les comptes présentent un montant de CHF 2'186'695.90, soit une augmentation de CHF 1'136'695.90. Pour l'essentiel, cet écart provient des éléments liés aux investissements.

L'évolution de la réserve pour mesures anticycliques est la suivante:

	CHF	CHF
Solde de la réserve au 1er janvier 2010		8'512'716.20
<u>A déduire :</u>		
Frais de personnel (mesures conjoncturelles et 1er emploi)	803'605.40	
Biens services et marchandises	244'883.00	
Amortissements (investissements financés par la réserve)	1'138'207.50	-2'186'695.90
Solde de la réserve au 31 décembre 2010		6'326'020.30

Pour rappel, le programme de soutien à l'économie locale et régionale décidé par le Conseil général le 30 septembre 2009 dans le contexte de crise économique mondiale visait les objectifs suivants:

- assurer la meilleure application dans notre région des mesures envisagées au plan fédéral et cantonal;
- limiter la propagation aux autres branches (commerce, services et bâtiment notamment) de la crise brutale qui touche le secteur industriel;
- limiter les conséquences sociales les plus graves et les plus durables de la détérioration constatée depuis un an environ.

1.1.9 Réallocation de crédits 2009

En application de la décision du Conseil général du 30 septembre 2009 dans le cadre des mesures anticycliques, les dépenses d'investissement 2010 comprennent pour CHF 1'553'421.15 de réallocations 2009.

1.2 Récapitulation des écarts entre les comptes 2010 et le budget

		CHF
Améliorations ressortant des comptes 2010 par rapport au budget		947'175.79
<u>Améliorations courantes:</u>	CHF	
Charges de personnel	820'507.37	
Biens, services et marchandises	1'001'687.42	
Contributions de tiers	1'328'079.56	
Dédommagement à des collectivités	49'597.50	
Subventions accordées	524'671.15	
Subventions acquises	795'893.79	
Recettes fiscales	2'148'132.53	
Produits des patentes et concessions	36'242.54	
Revenu de biens	155'644.59	
Dédommagement de collectivités	366'960.85	
Prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques	-2'186'695.90 *	5'040'721.40
<u>Détériorations courantes:</u>	CHF	
Charge d'intérêts	-76'484.11	
Amortissements	-488'308.04	
Attribution aux financements spéciaux	-282'891.20	
Part à des recettes	-295'985.05	
Prélèvement aux financements spéciaux	-1'259'190.85	-2'402'859.25
Améliorations nettes		2'637'862.15
<u>Eléments extraordinaires / hors exploitation:</u>		
Impôt sur les frontaliers - passage au principe d'échéance	9'600'000.00	
Viteos - ristourne solde provision installations intérieures	193'061.14	
Bénéfice de liquidation Cisa SA	240'365.60	
Bénéfice sur la vente du terrain Gare 4	733'155.20	
Amélioration nette Réserve pour mesures anticycliques	1'136'695.90	11'903'277.84
Charge d'aide sociale - passage au principe d'échéance	-9'900'000.00	
Contribution de solidarité versée à l'Etat	-1'572'201.00	
Viteos - Solde fusion non versé (inscrit au budget)	-1'140'000.00	
Prélèvement à la réserve pour réparation immeubles	-300'000.00	
Ajustement valeur Garages Cernil-Antoine 19c et Commerce 126b	-681'763.20	-13'593'964.20
		947'175.79
* Montant porté en augmentation des postes frais de personnel, Biens services et marchandises et amortissements (cf tableau sous chiffre 1.1.7)		

1.2.1 Résultat économique

Récapitulation des écritures de bouclage et extraordinaires :

		CHF
Déficit présenté dans les comptes 2010		5'878'874.21
<u>A ajouter :</u>		CHF
Charge d'aide sociale - principe d'échéance	9'900'000.00	
Ajustement valeur garages Cernil-Antoine 19c et Commerce 126b	681'763.20	
Contribution de solidarité des communes à l'Etat	1'572'201.00	12'153'964.20
<u>A déduire :</u>		CHF
Ristourne Viteos 08.10.2007 - solde provision installations intérieures	-193'061.14	
Gérance - prélèvement provision pour réparation	-300'000.00	
Impôt sur les frontaliers - principe d'échéance	-9'600'000.00	
Prélèvement réserve mesures anticycliques	-220'683.60	
Bénéfice de liquidation Cisa SA	-240'365.60	
Bénéfice sur vente terrain Gare 4 à Prévoyance.ne	-733'155.20	-11'287'265.54
Résultat "économique" 2010 (déficit)		5'012'175.55

2. **Compte des investissements**

La comparaison des montants ci-dessus avec le budget 2010 et les comptes 2009 se présente comme suit:

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009
	CHF	CHF	budget / comptes	CHF
Investissement brut	31'922'121.46	39'068'776.00	-7'146'654.54	35'626'356.06
- Recettes	-3'852'900.30	-8'160'000.00	4'307'099.70	-6'510'637.90
	<u>28'069'221.16</u>	<u>30'908'776.00</u>	<u>-2'839'554.84</u>	<u>29'115'718.16</u>
Investissement net	28'069'221.16	30'908'776.00	-2'839'554.84	29'115'718.16
<u>dont:</u>				
<i>Investissements financés par réserve mesures anticycliques</i>	<u>2'186'695.90</u>	<u>1'050'000.00</u>	<u>1'136'695.90</u>	<u>214'491.95</u>

Les engagements pris dans le cadre du programme de législature d'investir annuellement à hauteur de CHF 30 millions vont impliquer une augmentation des dépenses d'amortissements et de la charge d'intérêts, cette dernière étant induite par une hausse du niveau de la dette.

Ces hausses attendues sont toutefois contrôlées, les investissements bruts de l'année 2010 étant inférieurs aux dépenses prévues dans le programme de législature 2008 – 2012.

Il est à noter encore qu'à fin 2010, l'endettement brut est de moins de CHF 360 mios. Après avoir atteint à fin 2005, un montant de l'ordre de CHF 490 mios.

3. Compte des variations de la fortune et endettement

La fortune de la Ville qui était de CHF 28'561'040.51 au 1^{er} janvier 2010, s'élève à CHF 22'682'166.30 au bilan arrêté au 31 décembre 2010 (voir annexe 4). On relève donc une détérioration de CHF 5'878'874.21.

Bien que la péjoration ne soit pas excessive, le Conseil communal entend conserver une politique de dépenses responsable et maintenir les efforts entrepris ces dernières années.

La reconstitution de la fortune à une hauteur permettant de faire face à des périodes moins favorables doit, en outre, également constituer un objectif.

4. Viteos

Les comptes de fonctionnement qui concernent Viteos peuvent être résumés comme suit:

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart budget / comptes	Comptes 2009
	CHF	CHF	CHF	CHF
Charges:				
Eclairage public	1'253'124.95	1'550'000.00	-296'875.05	1'066'908.05
Total charges	1'253'124.95	1'550'000.00	-296'875.05	1'066'908.05
Recettes:				
Intérêts facturés à Viteos	1'598'460.40	680'000.00	918'460.40	1'441'740.16
Dividende Viteos	1'929'375.00	2'572'500.00	-643'125.00	1'543'500.00
Redevance	2'752'899.66	2'800'000.00	-47'100.34	2'820'427.13
Total recettes	6'280'735.06	6'052'500.00	228'235.06	5'805'667.29
Solde fusion 2007	-	1'140'000.00	-1'140'000.00	-
Recettes nettes	5'027'610.11	5'642'500.00	-614'889.89	4'738'759.24

Les recettes en provenance de Viteos SA sont proches du budget si l'on ne tient pas compte du montant de CHF 1'140'000.00 inscrit au budget concernant le solde fusion. Ce montant n'a pas pu être versé pour des motifs techniques qui doivent être réglés.

Le Conseil d'administration de la société a chargé la Direction de Viteos SA de travailler dans le sens d'un maintien des recettes nettes versées aux collectivités partenaires.

5. Conclusion

Après une période de très haute conjoncture, et un excédent de recettes 2008 qui constituait le meilleur résultat depuis une décennie, la Ville a subi de plein fouet la crise économique qui a débuté à fin 2008 et qui a prévalu jusqu'au 1^{er} semestre 2010.

Vu la forte volatilité de l'impôt sur les personnes morales, la prévision fiscale est un exercice difficile. Le Conseil communal constate toutefois une certaine stabilisation en 2010 après la forte chute survenue en 2009.

L'évolution de l'impôt sur les personnes physiques est par contre plus préoccupante. En effet, après une baisse d'environ CHF 1.8 millions en 2009, une diminution de CHF 1.9 millions est à nouveau enregistrée en 2010.

Si l'impôt direct sur les personnes physiques par habitant est comparable pour les trois Villes de notre Canton, le revenu fiscal par habitant est largement en faveur des autres collectivités. Cet écart provient d'une part des disparités relatives à l'impôt sur les personnes morales enregistré dans les trois collectivités et d'autre part au nombre de frontaliers comparativement plus nombreux au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Compte tenu des chiffres annoncés pour les trois Villes, les disparités se sont encore accrues en 2010.

Le montant perçu par la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre de la péréquation financière intercommunale est pleinement justifié pour palier au manque à gagner provenant des plus de 7'000 pendulaires travaillant à La Chaux-de-Fonds, qui bénéficient des infrastructures financées par le contribuable chaux-de-fonnier et qui sont imposés dans d'autres collectivités.

Dans ce contexte, le Conseil communal est plutôt satisfait de pouvoir présenter des comptes 2010 présentant une amélioration de près de CHF 1 million par rapport au budget correspondant. Cette amélioration peut être portée à CHF 2.5 millions compte tenu de la contribution de solidarité imposée par le Canton.

Il tient à en remercier toutes celles et tous ceux qui y ont apporté leur contribution: entreprises, citoyens et collaborateurs de l'administration ayant participé à la bonne marche de l'économie locale.

La ligne de conduite du Conseil communal des années précédentes qui consistait à travailler à la fois sur un strict contrôle des dépenses, un maintien d'une substance à même de faire évoluer positivement les recettes et sur un assainissement du bilan a permis de limiter la dégradation des comptes de fonctionnement depuis le début de la crise économique survenue à fin 2008.

Compte tenu des nombreux risques et incertitudes économiques, le Conseil communal souhaite continuer sa politique consistant à consolider et pérenniser la situation financière de la Ville.

Il entend ainsi maintenir la rigueur de gestion imposée depuis quelques années et poursuivre l'assainissement structurel des finances communales tout en investissant afin de maintenir et de développer les infrastructures de la Ville et lui assurer la vision d'avenir souhaitée.

Cette politique de prudence est notamment motivée par les importants risques financiers auxquels la Ville devra faire face dans les années à venir:

- Risque lié à une reprise de l'inflation en cas de redémarrage de l'économie, les états ayant émis beaucoup de liquidités pour soutenir leurs économies.
- Risque lié à la structure de la dette et à une éventuelle hausse des taux d'intérêt: avec en particulier une majorité des emprunts conclus actuellement à des taux raisonnables (moyenne 3,0%) et arrivant à échéance ces prochaines années, la Ville présente une exposition importante au risque de hausse des taux d'intérêts qui doit conduire à faire figurer parmi les objectifs prioritaires celui de réduire l'endettement sans reporter d'autres charges sur les générations futures. Un travail important a été mis sur pied et est en cours de réalisation aux finances pour limiter ce risque.
- Risque lié à l'insuffisance de couverture de Prevoyance.ne et à l'évolution législative visant à augmenter les taux de couvertures pour les caisses de pensions publiques. A noter que ce risque est néanmoins limité par la réserve constituée à la création de Prévoyance.ne.
- Incertitude liée aux finances fédérales et cantonales. Le Conseil Fédéral et le Conseil d'Etat ont pris l'habitude de reporter les augmentations de leurs charges sur les Communes lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières. Le Conseil communal n'entend pas entrer en matière sur de nouveaux reports de charges de la Confédération et du Canton sur les Communes.
- Risque lié au mode de calcul de l'impôt et au double effet provoqué à chaque retournement de situation. Les états financiers de la Ville sont étroitement liés à l'évolution des résultats du tissu économique local.
- Risque lié au nouveau régime fédéral d'imposition des entreprises.
- Risque lié à la baisse de la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales au niveau cantonal. Les conséquences liées à ces diminutions n'ont pas pu être chiffrées pour la Ville.

L'attractivité de notre cité démontre l'importance de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'ensemble de l'arc jurassien et le Canton de Neuchâtel. Le Conseil communal entend dès lors tout mettre en œuvre afin de maintenir et de développer le centre urbain qu'est notre collectivité. La Ville maintient son désir d'offrir à ses habitants et usagers des prestations urbaines de qualité à savoir un espace valorisé, du travail, une offre culturelle et des services de proximité.

Après un résultat 2008 particulièrement favorable, les finances de la Ville se sont détériorées indépendamment des décisions prises par les autorités communales. Vu les nombreuses incertitudes qui planent sur l'avenir proche, les perspectives financières sont difficiles à évaluer; le Conseil communal se doit donc de conserver une ligne rigoureuse dans sa gestion financière et de maintenir sa politique de reconstitution d'une assise financière solide avant d'envisager d'importants élargissement des prestations ou toute baisse fiscale.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal entend poursuivre, voire prolonger, les réformes en cours et invite l'ensemble des groupes du Conseil général à associer leur volonté à celle de l'Exécutif, de façon à ce que les efforts déployés ces dernières années ne restent pas vains. C'est dans cet esprit, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, que nous vous invitons à accepter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant les arrêtés joints au présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

Le chancelier
Thibault Castioni